

**Préparation du Conseil Municipal
du mercredi 31 janvier 2018**

ORDRE DU JOUR :

- 1) Adoption du compte-rendu de la séance précédente,
- 2) Délibérations :
 - SDEI : Adhésion au SIG,
 - Approbation du RIFSEEP,
 - IAT rappel pour l'adjoint administratif territorial,
 - Convention Free,
 - Prix des cases de columbarium et de la dispersion des cendres,
 - Préparation de la rentrée scolaire 2017/2018 : choix d'élargissement du RPI,
 - Vœu du Département concernant la désertification médicale,
 - Rentrée scolaire 2018-2019, retour aux 4 jours,
 - Bâtiments communaux : Travaux de l'église et réfection des toitures
- 3) Convention AMAC et subvention,
- 4) SIVU Fougerolles, Sarzay Tranzault : achat tractopelle,
- 5) Campagne de stérilisation des chats errants,
- 6) Syndicat du Pays de La Châtre : projet PNR
- 7) Compte-rendu de la réunion concernant le "zéro phyto".

Informations et questions diverses :

- Manifestation réception des travaux de l'église,
- Plantation sous tennis,
- Bâtiments communaux,
- Atelier gym mémoire.

<u>Nombre de Conseillers :</u> En exercice : 10 Présents : 9 pouvoirs : 1 Votants : 10	<u>Date de Convocation :</u> 23 janvier 2018 <u>Date d'affichage :</u> 23 janvier 2018
---	---

L'an deux mil dix-huit et trente et un janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de TRANZAULT s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian PAQUIGNON.

Présents : Christian PAQUIGNON, Philippe VIAUD, Philippe AMEYE, Claudine BAYLE, Damien CATHERINEAU, Marc DEHECQ, Chantal HIBERT, Éric DESMET, Damien FRADET.

Absent : Catherine FLÉCHAIRE

Pouvoirs : Catherine FLÉCHAIRE a donné pouvoir à Chantal HIBERT

Vote du secrétaire de séance : Claudine BAYLE

ORDRE DU JOUR

1) Compte-rendu de la séance précédente

Le compte-rendu de la séance du 06 décembre 2017 est adopté à l'unanimité.

2) Délibérations :

SDEI : Adhésion au SIG

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet du SDEI qui consiste à mettre à disposition l'outil SIG (Système d'Informations Géographiques à "IgéO 36" permettant la consultation des données géographiques du territoire de chaque commune.

Cet outil pourra être enrichi de différentes couches d'informations représentant notamment les réseaux d'éclairage public, le réseau d'eau potable et d'assainissement, le PLU ou carte communale, etc,...

Afin d'être complet, ce service accompagne les utilisateurs dans leurs utilisations de l'outil mais comprend également une aide pour la collecte de nouvelles informations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Article 1 : **approuve** l'adhésion aux activités accessoires en matière de SIG du SDEI.

Article 2 : **autorise** le Maire à signer la convention définissant les modalités techniques et financières de l'adhésion ainsi que tous les documents afférents à ce projet (avenants,..)

- **Approbation du RIFSEEP et instauration**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le projet de délibération du nouveau régime indemnitaire a été étudié par le comité technique de centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Indre en date du 27 novembre 2017.

Le Président observe des disparités sur les montants, sur les bénéficiaires (stagiaires et contractuels en CDI) et sur les conditions de retenues pour absences. Les délégués du personnel émettent leurs avis, à savoir le versement du RIFSEEP à minima dans tous les cas de maladie, une inégalité entre agents. Les représentants des collectivités émettent un avis favorable.

Monsieur le Maire demande à l'ensemble du conseil municipal s'il convient de revoir le projet de délibération suite aux observations du comité technique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve et instaure le nouveau régime indemnitaire RIFSEEP.

- **IAT rappel pour l'adjoint administratif territorial**

Monsieur le Maire rappelle que l'adjoint administratif a obtenu un avancement de grade à compter du 1^{er} novembre 2017 mais qu'il n'a été mis en place qu'à partir du 1^{er} janvier 2018, (retard dû à la commune de Gournay).

Lors de la séance du conseil municipal du 24 octobre 2017, une délibération concernant l'indemnité d'administration et de technicité a été votée sans tenir compte de l'évolution du grade de cet agent.

Une indemnité d'un montant 954,40 € atant été versée avec le traitement de décembre 2017, il convient de faire un rappel de **7,22 €**

Adjoint Administratif	451,99 x 60% x (1/12)	3,5	79,10	961,61
	454,70 x 60% x (9/12)		716,15	
	475,31 X60% x (2/12)		166,36	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de verser le rappel de l'IAT sur le traitement de mars 2018.

- **Convention Free**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une convention va être signée avec Free afin d'autoriser l'installation d'une armoire technique destinée à recevoir les équipements actifs nécessaires à son dégroupage. Cette convention aura une durée de 12 ans.

Cette armoire sera installée route de la Lande à côté de l'armoire Orange.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention de mise à disposition.

- **Tarifs des cases de columbarium et de la dispersion des cendres**

Les renseignements pris auprès des autres communes indiquent des durées de concession et des tarifs très différents.

Le Conseil Municipal reporte sa décision.

La réflexion actuelle serait une concession de 30 ans au tarif de 500 €.

Il est indispensable d'acheter des plaques.

- **Rythmes scolaires – retour à la semaine de 4 jours**

Après l'exposé du Maire concernant la parution du décret du 27 juin 2017 du ministre de l'éducation nationale relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les classes du Regroupement Pédagogique Intercommunal Lys-Sarzay-Tranzault,

Le Conseil Municipal **décide** de demander au Directeur Académique des services de l'Education Nationale :

- d'autoriser les adaptations à l'organisation de la semaine scolaire sur huit demi-journées réparties sur quatre jours à compter de la rentrée de septembre 2018.

Le Conseil d'école a également donné un avis favorable à cette organisation.

- **Préparation de la rentrée scolaire 2017/2018 : choix d'élargissement du RPI**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune est associée depuis 1981 au Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires Lys St Georges-Sarzay-Tranzault (qui a pour objet l'organisation d'un circuit de ramassage et transport des enfants ; la participation financière ou l'organisation à des activités périscolaires ; la gestion du fonctionnement du regroupement pédagogique) et que les classes sont implantées sur Sarzay et Tranzault.

Après analyse des prévisions d'effectifs réalisée par la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Indre, il s'avère que le nombre d'enfants est en baisse pour la rentrée scolaire 2017/2019.

Une réunion s'est tenue le mardi 16 janvier à la mairie de Mers sur Indre en présence des maires de Montipouret, Mers, Lys, Sarzay et Tranzault et de Monsieur Musson, inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription La Châtre du 1^{er} degré.

Suite à cette réunion, Monsieur l'Inspecteur demande de délibérer sur un élargissement du RPI aux cinq communes à la rentrée 2018 à la place des deux RPI Mers/Montipouret et Sarzay Lys Tranzault

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **décide** de donner son accord sur un élargissement du RPI aux cinq communes à la rentrée 2018-2019 à la place des deux RPI (Mers-Montipouret et Lys-Sarzay-Tranzault).

Résultat du vote 8 pour, 1 abstention, 1 contre.

- **Vœu du Département concernant la désertification médicale**

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier du président du Département en date du 19 janvier dernier, faisant part de la lutte contre la désertification médicale et des mesures votées pour soutenir les communes dans leur recherche de nouveaux médecins (généralistes et/ou spécialistes). Le Département propose une aide à l'installation de 50 000,00€ sur l'ensemble des communes situées hors zone prioritaire (qui dépendent de la CPAM).

Le Conseil Départemental maintient son aide à l'installation des dentistes d'un montant de 15 000,00 € et applicable dans toutes les communes de l'Indre.

Le Département invite chaque Conseil municipal à délibérer sur le vœu que Monsieur le Maire lit à l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adhère au vœu du Département concernant la désertification médicale

- **Bâtiments communaux : Réfection des toitures et Travaux de l'église**

Réfection des toitures : demande de DETR

Monsieur le Maire évoque aux membres du Conseil Municipal la nécessité d'entreprendre des travaux afin de réaliser la réfection des toitures des bâtiments communaux de Tranzault :

- le préau de l'école, correspondant à 7 092,04 € HT,
- la maison 8 allée de l'Abbé Caillaud et la grange 8 allée de l'Abbé Caillaud, correspondant à 28 980,88 € HT € HT.

Le Maire présente au Conseil Municipal les devis reçus de la part de différentes entreprises.

Le montant estimatif de cette opération s'élève à 36 072,92 € HT soit 43 287,51 € TTC.

Cette opération ne pourra donc se faire que sous réserve de l'obtention de subventions, il propose donc le plan de financement HT suivant :

Fonds d'Action Rural		10 918,00 €
DETR (Bâtiments scolaires)	3 546,02 €	
DETR (Bâtiments hors scolaires)	11 592,35 €	15 138,37 €
Autofinancement communal		10 016,55 €
Soit un total de l'opération :		36 072,92 € HT

Le Conseil Municipal, après avoir entendu la présentation de Monsieur le Maire concernant l'opération de réaliser la réfection des toitures des bâtiments communaux

- reconnaît l'opportunité du projet et approuve le plan de financement proposé et présenté ci-dessus,
- charge le Maire de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2018 et de signer tous documents administratifs s'y rattachant.

Travaux de l'église :

Monsieur le Maire évoque aux membres du Conseil Municipal la nécessité d'entreprendre une poursuite de travaux sur l'église Saint Pierre de Tranzault. Ces travaux correspondent à des finitions dans la nef de l'église :

Plan de financement :

DEPENSES

- maçonnerie	6 475,00 € HT
- peinture d'une fresque	3 510,00 € HT
- métallerie (porte grillagée)	852,00 € HT
- raccord toiture	844,20 € HT
- Eclairage – illumination	5 139,50 € HT

Le montant des travaux s'élève à **16 820,70 € HT**, soit 20 184,84 € TTC.

RECETTES

Fondation du Patrimoine	à déterminer
Mécénat entreprise	à déterminer
Fonds propres commune (10%)	2 018,48 € TTC

La réalisation de cette opération étant assujettie à l'obtention d'une subvention, Monsieur le Maire propose de solliciter la Fondation du Patrimoine à cet effet.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu la présentation de Monsieur le Maire concernant l'opération de poursuite des travaux.

- reconnaît l'opportunité du projet et approuve les dépenses proposées et présentées ci-dessus,

- charge le Maire de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Fondation du Patrimoine et l'autorise à solliciter la Fondation du Patrimoine afin d'établir un avenant à la convention de souscription signé le 19 novembre 2016 et à signer tout document administratif qui s'y attache.

- **Paiement de la garderie par chèque CESU**

Monsieur le Maire fait part d'une demande d'un administré de payer la garderie par chèque CESU. Il convient de signer une convention avec l'organisme et de modifier la régie afin d'accepter les paiements par ce mode de paiement.

Ce mode de paiement a été enregistré lors de la séance du 06 décembre 2017 concernant la modification de la régie

3) **Convention AMAC et subvention**

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de l'AMAC (Association Musicale Artistique et Culturelle) laquelle demande le renouvellement de la convention pour la période de 2015-2020 ce qui engendre une baisse du prix des cours pour les élèves.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'AMAC.

Pour information : 4 élèves de Tranzault sont inscrits à l'école de musique.

4) **SIVU Fougerolles, Sarzay Tranzault : achat tractopelle**

Monsieur le Maire et les délégués informent l'ensemble des conseillers que le SIVU a fait l'acquisition d'un tractopelle.

Celui-ci est actuellement sur la commune.

5) **Campagne de stérilisation des chats errants**

Suite à la demande d'administrés, Monsieur le Maire propose de signer une convention pour la stérilisation et l'indentification des chats libres.

Cette convention sera signée par un docteur vétérinaire, les chats seront apportés chez le vétérinaire qui procédera à la recherche d'une marque d'identification afin de retrouver un éventuel propriétaire. L'intervention inclut 24 heures d'hospitalisation à l'issue desquelles les chats pourront être relâchés par la collectivité dans leur environnement d'origine. Les frais de stérilisation seront pris en charge par la SPA de l'Indre à Montierchaume.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec un vétérinaire.

6) Syndicat du Pays de La Châtre : projet PNR

Monsieur le Maire rappelle que les Pays de La Châtre et Berry Saint Amandois se sont engagés dans une démarche de réflexion sur la création d'un Parc Naturel Régional (PNR) au sud de la région à l'échelle des 2 territoires. Monsieur le Maire présente le diaporama que nous a transmis le Syndicat Mixte du Pays de La Châtre.

7) Compte-rendu de la réunion concernant le "zéro phyto" (présenté par Éric DESMET)

Pour les collectivités, l'objectif est de s'approcher du zéro phyto, sauf pour les cimetières et les terrains de sports).

Il convient de mettre en place une commission (la même que la commission "embellissement"), de réaliser un état des lieux sur le village, de réfléchir au périmètre, de communiquer sur les objectifs avec les habitants et les faire adhérer éventuellement (réunion publique ?) et essayer d'impliquer les enfants.

Questions diverses et informations

- Manifestation réception des travaux de l'église : Monsieur Ameye est chargé de la mise en place de la manifestation qui aura lieu le samedi 30 juin 2018. Une commission spéciale composée de Chantal Hibert et de Damien Fradet ainsi que Philippe Ameye, réfléchit à l'organisation de cette journée. Il présente un avant-projet du contenu de la manifestation.
15 h : inauguration et spectacle (4 groupes)
Pot
18 h : messe avec une chorale
Les invitations seront à envoyer autour du 15 mars 2018.
- Plantation sous tennis : celles-ci seront retardées en raison du mauvais temps, il conviendra de préparer la terre en avril-mai pour une plantation en novembre (coût 150 €)
- Atelier gym mémoire : dossier en cours suivi par Mme Chantal Hibert
- Achats : Monsieur le Maire propose qu'un complément de décoration de Noël soit acheté ainsi que de nouvelles tables pour la salle polyvalente (un lot de 18 tables avec chariot)

Réunions diverses :

Zéro phyto : samedi 10 février 2018 à 10 heures

CCID : vendredi 16 février 2018 à 18 heures,

Associations : vendredi 23 février 2018 à 18 heures,

Site internet : samedi 10 mars 2018 à 10 heures

Fête des voisins : 16 juin 2018

Prochaine réunion le 21 février 2018

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a levé la séance à 23 heures30